

**CONVENTION**  
**Convention de travail en entreprise extérieure**

Entre :  
Représenté par .....

et, l'entreprise de travail adapté : **adapta ETA / asbl Travail-Vie-Bonheur  
Hochheid 2  
4728 HERGENRATH  
Représentée par Harald HAMACHER, Directeur**

Selon les modalités suivantes:

Convention conclue entre XXXXXXXXXXXXXXXX et adapta, pour **l'exécution des travaux suivants** chez XXXXXXXXXXXXXXXX:  
.....

Nom et adresse du lieu de travail: **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

La durée de temps de travail est de **38 heure /semaine** et est réparti comme suit:  
Du lundi au vendredi entre .....

Les travailleurs d'adapta s'engagent à effectuer ces travaux consciencieusement.

Le groupe d'adapta sera considéré comme "groupe extérieur", conformément aux dispositions de la commission paritaire 327/03 et des réglementations prévues de la "Dienststelle für selbstbestimmtes Leben" (Office pour personnes handicapées de la Communauté Germanophone), service de tutelle compétent pour notre secteur.

**Les données de collaboration suivantes sont d'application :**

- L'exécution effective des tâches de travail correspond entièrement aux dispositions expresses de la présente convention.
- Toute instruction donnée aux travailleurs adapta fait objet de la présente convention.
- Les travailleurs d'adapta ne reçoivent leurs instructions que par le chef d'équipe désigné qui relayera les instructions, demandes reçus par les représentants de XXXX
- Toute instruction donnée par les représentants de XXXX aux travailleurs d'adapta ne peut se rapporter qu'à l'exécution des travaux faisant partie de la présente convention et/ou aux règles de sécurité et de bien-être au travail en vigueur chez XXXXX
- Toute instruction donnée par le représentant de XXXXXX aux travailleurs d'adapta est relayée au chef d'équipe/responsable de l'asbl adapta sur le site de XXXXX qui, le cas échéant aura la possibilité et le droit d'adapter les modalités nécessaires aux instructions données.

Nombre de travailleurs adapta: **au ..... : .... travailleurs** (ce nombre peut évoluer en augmentant ou en diminuant en cours d'année, de façon durable ou ponctuelle)

Dans le cas d'une absence prolongée d'un travailleur, adapta s'efforcera de trouver une personne de remplacement.

Pour le groupe de travailleurs d'adapta, ..... est désigné comme responsable / chef de groupe des travailleurs d'adapta occupés chez XXXX.

En cas de chômage économique, XXXXXX s'engage à **occuper** les travailleurs adapta au minimum **1 jour par semaine voir, 2 jours sur 2 semaines**.  
XXXXXX informera adapta au moins 48 heures avant le début de la période de chômage.

Après chaque période de chômage intervient une semaine durant laquelle aucun travailleur d'adapta ne peut être mis au chômage. adapta fournira la liste et les dates de chômage économique à XXXXXXXX.

Les Vacances annuelles et la réglementation pour les jours fériés d'adapta sont valables, mais peuvent être aménagés en commun accord entre le 2 parties ainsi que les travailleurs concernés.

Le plan des Vacances annuelles et des jours fériés sera transmis par adapta (ci-joint)

adapta s'engage à remettre une copie de la présente convention à l'organisme de tutelle, la Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben.

La Dienststelle peut déléguer un de ses représentants afin de visiter à tout moment, le lieu de travail du groupe extérieur des travailleurs adapta.

La présente convention est valable pour la période du .....**au** .....  
Elle se prolongera automatiquement en ....., sauf avis écrit contraire.

La présente convention ainsi que son annexe ont été signés à Hergenrath/Welkenraedt en 2 exemplaires en .....

Chacune des deux parties peut à tout moment mettre fin à la présente convention moyennant un avis de rupture écrit transmis par lettre recommandée et un délai de préavis de 6 semaines débutant le 01 du mois qui suit son envoi.

<p><b>Période d'essai :</b> Pour une de première convention, une période d'essai d'une durée de ....mois/semaines (du ..... au .....) est convenue entre les 2 parties. Pendant cette période la convention ne peut être rompue et toutes les données de la présente convention sont d'application, à l'exception du délai de préavis. Sauf nouvelle accord écrit, la convention se termine automatiquement au terme de la période d'essai.</p>
---

Pour XXXXXXXXXXXXXXXX

Pour adapta

.....

H.HAMACHER

**Annexe à la Convention**  
**Emploi en entreprise extérieure – « outsourcing »**

Entre l'entreprise **XXXXXXXXXXXXXXXXXX** représentée par **XXXXXXXXXXXXXXXXXX**,  
et l'ETA « **adapta** », Travail-Vie-Bonheur Asbl située à 4728 Hergenrath, Hochheid 2,  
représentée par Monsieur Harald Hamacher:

**1. Tarifs:**

Les taux horaires suivants, par travailleur, sont en vigueur à la signature de la convention

	<u>Nom - prénom</u>	<u>Né(e)</u>	<u>Statut</u>	<u>Tarif/h.</u>	<u>Plan</u>
1				18,-	
2					
3					
4					

- Les prestations temps plein (38 h/sem) seront fournis du lundi au vendredi en « une pause » entre ..... h et ..... h
- Les frais de transport sont indemnisés par adapta
- Les vêtements de travail sont fournis par adapta, mis à part des vêtements de sécurité spécifiques, tels que ..... .

**2. Conditions générales :**

- L'équipe d'adapta est considérée comme groupe extérieur affilié conformément aux assurances sociales et risques habituelles. Les déclarations d'accident de travail seront transmises à **XXXXXXXXXX**, qui, de leur côté s'engage à respecter les règles de prévention d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail.
- Les travailleurs adapta sont soumis aux conditions de travail déterminés par les articles stipulés dans le contrat et le règlement de travail en vigueur chez leur employeur adapta. Seul adapta a le droit d'exercer son droit d'employeur.
- Le nombre des travailleurs occupés peut être augmenté ou diminué à court terme pour un engagement ou remplacement (20 jours) et/ou dans le respect d'éventuels délais légaux (préavis, prépension, .....).
- En cas de conflit avec les travailleurs d'adapta, un premier essai de conciliation entre les personnes sera entrepris.  
Si **XXXXXXXXXX** ne veut ou ne peut plus occuper l'un des travailleurs, adapta doit être prévenu immédiatement, par écrit. Le contrat de la personne concernée pourra alors être résilié selon les délais régis par la loi.  
En cas de faute grave (cfr. règlement de travail adapta) il sera bien entendu mis un terme au contrat/à la prestation du travailleur avec effet immédiat.
- En cas d'accident de travail chez **XXXXXXXXXX**, adapta s'engage à entreprendre les démarches nécessaires (accompagnements, règlements administratifs...)

- En cas de chômage technique, XXXXXXXXXXXX **s'engage à occuper** les travailleurs adapta au minimum **1 jour par semaine**, selon les conditions ONEM en cas de chômage pour raison économiques valables pour adapta. XXXX informera adapta, au plus tard 48 heures avant la période de chômage prévue, afin que les documents nécessaires soient mis à disposition.
- Remarque: Pour adapta, les dispositions en cas de chômage économique sont:
  - Les périodes de chômage sont de 13 semaines maximum.
  - Chaque période de chômage est suivie d'une semaine pendant laquelle le chômage économique ne sera pas possible.
  - Pendant la période de chômage, le travailleur en question devra travailler au **minimum 1 jour/semaine** ou **2 jours/ une des 2 semaines**.  
Les dates de chômage et des semaines de « non chômage » seront transmis.
- Les prestations des travailleurs adapta sont facturés fin du mois, payables dans la trentaine. Les factures sont envoyées selon les modalités déterminées par le service comptable de XXXXXXXX.
- Les taux horaires des travailleurs adapta sont indexés avec l'évolution de l'index santé.
- L'annexe à la convention « d'outsourcing » est valable pour la période du ..... au ..... Elle se prolongera automatiquement en ....., sauf avis écrit contraire.
- Chacune des deux parties peut à tout moment mettre fin à la présente convention moyennant un avis de rupture écrit transmis par lettre recommandée et un délai de préavis 70 jours calendrier débutant le 01 du mois qui suit son envoi.

**Période d'essai :** Pour une de première convention, une période d'essai d'une durée de ....mois/semaines (du ..... au .....) est convenue entre les 2 parties. Pendant cette période la convention ne peut être rompue et toutes les données de la présente convention sont d'application, à l'exception du délai de préavis. Sauf nouvelle accord écrit, la convention se termine automatiquement au terme de la période d'essai.

L'annexe a été signée à Hergenrath/..... en 2 exemplaires .

XXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

H.HAMACHER  
adapta